Lycée LA BRIE CAMPUS PERIGORD BERGERAC

Fiche contact Entreprise afin de préparer la convention de stage en milieu professionnel - 1ère Bac Pro SAPAT

Filière " Service aux Personnes et Animation dans les territoires"
Classe : 1ère Bac Pro Date de remise :

Stage du

ÉLÈVE

Nom et prénom : Date de naissance :
Nom du responsable légal :
Adresse :
Tél. Elève : Tél. Responsable 1 :
Hébergement durant le stage : ❒ au domicile - ❒ au lycée (si période de scolarité) - ❒ dans la famille - ❒ autre :
Restauration : ❒ au domicile - ❒ au lycée (si période de scolarité) - ❒ au restaurant d'entreprise - ❒ autre Transport

ENTREPRISE / MAÎTRE DE STAGE

Nom et adresse (ou cachet) :
.....
.....
.....
.....
|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
Mail : .....
Numéro
Compagnie d'assurance : .....
N° Police : .....

Représentant de l'entreprise :

CONDITIONS DE VALIDATION DU LIEU DE STAGE

Service à la personne (Petite Enfance et Personnes Dépendantes)
Soins annexes à la toilette (visage, cheveux...)
Aide à la toilette, change -
Aide à l'habillage et au déshabillage
Réfection de lit vide/occupé
Transfert lit/fauteuil - Aide à la mobilisation
Aide à la prise du repas, préparation des biberons
Participation à l'organisation d'équipe (participation à des réunions, des transmissions ...)

Service Animation des Territoires
Assurer l'accueil téléphonique et physique des usagers
Informer le public et l'orienter
Traitement du courrier et des mails
Communiquer avec l'usager
Assurer des tâches administratives (inscription, dossier, base de données...)
Participer à la communication interne de la structure (réunions)

Activités

Activité principale : .....
Stagiaires

L'entreprise s'engage à respecter les règles sanitaires en vigueur à la date du stage.

Signature du représentant de l'entreprise Fait à _____ Le, |__|__ |/|__|__|/|__|__|

Lieu de stage conforme au référentiel ?
☐ oui ☐ non

Visa enseignant : «Ele_ProfPrincipal»

DATE DU STAGE PROFESSIONNEL

Du au

Petite Enfance ou Personnes Dépendantes

REMARQUES LÉGISLATIVES

1/ Ces stages en milieu professionnel, partie intégrante de la formation scolaire de nos élèves, **ne sont pas concernés par la législation sur la gratification des stages.**

2/ Les stages doivent être réalisés dans le respect du code du travail.

4/ Si les horaires ne sont pas saisis par le maître de stage, le lycée les déterminera en conformité avec le code du travail et ils apparaîtront sur la convention définitive.

Lycée Agricole et Viticole de Bergerac
L.E.G.T.A. 1869, Route du Château - Domaine de La Brie 24240 Monbazillac – tél 05 53 74 42 42 – exploitation : 05 53 74 42 48
e.mail : legta.bergerac@educagri.fr – http://www.bergerac.educagri.fr